

MOT DU PRÉSIDENT



Par Rodrigue Dubé

Les enjeux de l'indexation

Les enjeux de l'indexation sont à l'avant-scène. Le Comité recommandé par la Commission des finances publiques, suite à la Commission parlementaire de février 2010, s'est longuement fait attendre.

Le 18 février dernier, un document a été soumis en consultation par le Cabinet de la présidente du Conseil du trésor, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et ministre des Services gouvernementaux.

Selon ce document, le conseil d'administration de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) a constitué un comité appelé Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation en vertu de l'article 33 de la *Loi sur la CARRA*. Il a aussi élaboré un projet de mandat et précisé que les membres de ce comité seront nommés par la CARRA après consultations des associations. Il s'agira de représentants des associations de retraités, des syndicats et des associations de cadres. Il a également suggéré que sa composition soit de quinze membres.

Les participants aux fonds

L'ADR espère beaucoup de ce comité. Les fonds de retraite appartiennent à la fois aux actifs, aux retraités et aux inactifs. Les décisions sur la gestion de ces fonds doivent nécessairement passer par des échanges entre les participants.

L'entente conclue avec les syndicats exige une réserve de 20 % avant de faire place à tout redressement de l'indexation. Les rendements de 2010 pour le RREGOP étant de 13,4 % nous placent sur une bonne voie.

Les solutions

L'ADR étudie les pistes de solutions suggérées par la Commission des finances publiques. Ces pistes sont tributaires d'un surplus excédentaire disponible. L'ADR y joindra ses propres suggestions de solutions. Elle mettra toute son expertise en œuvre pour que soit démontrée la nécessité de redresser le pouvoir d'achat des retraités et de leur assurer un niveau de vie à la hauteur de leur investissement.

Les retraités méritent mieux qu'un appauvrissement progressif planifié et injustifié.

Hommage à notre président Rodrigue Dubé

Notre président de l'ADR, Rodrigue Dubé, est un homme d'action et déterminé. Aucun obstacle n'arrête sa démarche vers le but à atteindre. Les embûches ne l'empêchent pas d'avancer. Son dynamisme est contagieux. Il a une foi inébranlable dans les objectifs qu'il se fixe.

La maladie, cette traîtresse impitoyable, est venue le rejoindre dans son havre de repos. Victime de sévères accidents vasculaires cérébraux (AVC), il s'est immobilisé pour reprendre ses forces.

Grâce à sa force de caractère, à l'aide de bons soins médicaux et au soutien reconfortant de sa conjointe, la vie a repris son

Par Aline Couillard
et les membres du CA élargi

cours pour cet homme ardent. Il poursuit sa convalescence avec sérénité et confiance et marche d'un pas alerte sur le chemin d'une parfaite santé.

Nous sommes fiers de lui. Sa détermination sans égale nous sert de modèle. Nous lui disons un merci bien sincère pour tout le travail qu'il a accompli pour les retraités. Le revoir à la barre de l'ADR avec la même confiance et la ténacité qui le caractérisent est un plaisir renouvelé pour nous.



Par Aline Couillard
Vice-présidente

Les enjeux de l'indexation

La Commission des finances publiques a recommandé la formation d'un comité sur les enjeux de l'indexation. Je ferai la démonstration du sort des retraités par l'antithèse : « les enjeux de la désindexation ».

Un retraité dont la rente n'est pas indexée, c'est quelqu'un qui s'appauvrit de façon dramatique. C'est quelqu'un qui se demande si vivre vieux sera une chance ou une malchance pour lui. C'est quelqu'un qui craint d'arriver un jour à ne plus pouvoir joindre les deux bouts. C'est quelqu'un qui a peur de perdre son autonomie.

Au rythme où le coût de la vie augmente, le retraité dont la rente est non indexée voit se rapprocher le

jour où même les éléments essentiels comme le logement, la nourriture, les médicaments, etc. seront hors de ses moyens financiers.

À ceux qui seraient tentés de me dire que j'exagère, je répondrai que ma liste d'éléments est loin d'être exhaustive, elle est même incomplète. À mon avis, les loisirs et les divertissements sont aussi essentiels à la santé mentale que la nourriture l'est à la santé physique. Vu sous cet angle, un déboursé pour les livres, le cinéma, les sports, l'essence, etc. est davantage un investissement qu'une dépense futile.

Avoir travaillé durant un nombre d'années appréciable, avoir donné le meilleur de soi-même, avoir contribué à l'enrichissement collectif

et se retrouver avec un pouvoir d'achat miné par une indexation partielle, c'est plus qu'il n'en faut pour faire appel à la conscience de ceux qui ont le pouvoir de changer les choses.

La désindexation est source d'iniquité. Les retraités ont déjà payé pour recevoir un revenu différé d'une valeur prédéterminée. Ce revenu ne doit pas être dévalorisé au cours des ans. Le moyen d'assurer la pérennité de cet investissement est l'élimination de l'érosion du pouvoir d'achat, par une rente de retraite justement indexée.

Actifs, retraités et responsables politiques, tous au travail pour trouver les solutions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2010-2011



Marie-Thérèse Echelard
Secrétaire



Aline Couillard
Première vice-présidente



Rodrigue Dubé
Président



Rosaire Quévillon
Deuxième vice-présidente



Michel Gilbert
Trésorier



Normand Massé
Premier administrateur



Régis Echelard
Deuxième administrateur



Louise Racine
Troisième administratrice



Michel Gareau
Quatrième administrateur



Robert Lapierre
Cinquième administrateur



Ronald Carré
Sixième administrateur

CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉLARGI (MARS 2011)



Rémi Beaulieu



Fernand Boulanger



André Bourget



Gilbert Clément



Gérard Cyr



Lise Desautels



Mireille Lebeau



Micheline Mailloux



Gaëtan Morneau



Gilles Presseault



Daniel Racine

Les médicaments : un service essentiel que la désindexation des rentes de retraite rend difficile à supporter

Après avoir consulté des journaux, quelques recherches scientifiques, des rapports de la RAMQ et de la RRQ, je vous livre mes découvertes sous la rubrique « *Saviez-vous que* » pour nous inciter à utiliser les produits génériques pour diminuer les coûts des médicaments, sans réduire les effets bénéfiques.



Par Rosaire Quévillon
Vice-président
avec la collaboration
de Marcel Mailloux

Saviez-vous que :

- « *Pour conserver le même pouvoir d'achat, il faut que le revenu augmente au même rythme que les prix des biens et services. Sans une indexation complète du revenu de retraite, le niveau de vie² diminue graduellement.* » Tiré de : Constats et enjeux concernant le système de retraite québécois, août 2010,
- le Lipitor est le médicament le plus vendu du monde, en 2009, la RAMQ a payé 229 M\$ pour le Lipitor consommé par 420 000 personnes assurées,
- la RAMQ (c'est-à-dire : nous) accepte de payer le prix élevé du Lipitor jusqu'au 1er juillet 2012. Pourtant, le directeur de l'actuariat de la RAMQ, Guy Simard, estime que la Régie perdra entre 1,5 et 2 millions de dollars chaque fois que 1 % des patients achètent du Lipitor plutôt qu'un générique tel Atorvastatin,
- après 15 ans, Pfizer a perdu l'exclusivité de la vente de l'anti-cholestérol d'origine Lipitor et la « *carte de continuité* » distribuée par Pfizer était une arnaque pour maintenir les prix élevés. (Face aux critiques, la distribution a été arrêtée le 18 juin 2010),
- plusieurs fabricants de génériques prennent la relève à moindres coûts, par exemple : Atorvastatin est l'équivalent du Lipitor selon Santé Canada,
- actuellement, l'Ontario paie un médicament générique 25 % du prix des médicaments d'origine et le ministre Yves Bolduc a indiqué vouloir imiter l'Ontario,
- Québec payait, avant décembre 2010, un médicament générique environ 54 % du prix d'un médicament d'origine; le conseil du médicament a émis, à cette date, une directive pour que le prix des médicaments, tant d'origine que génériques, soit réduit de façon progressive pour atteindre 25 % en avril 2012,
- si vous achetez pour 100,00 \$ du médicament d'origine Lipitor, vous payez 32,00 \$ et la RAMQ en paie 68,00 \$,
- si vous achetez pour 25,00 \$ du médicament générique Atorvastatin, ce qui est une prescription équivalente, vous



Photo : André Pichette La Presse

payez 8,00 \$ et la RAMQ en paie 17,00 \$ (ce nouveau générique est déjà à 25 % du prix d'origine),

- les dépenses en médicaments prescrits constituent le poste ayant le plus contribué à l'augmentation des dépenses en santé au Québec, depuis 1985,
- la RAMQ débourse 3,4 milliards \$ par année pour des médicaments dont seulement 20 % pour des produits génériques,
- selon la revue médicale indépendante « *Prescrire* », parmi les 104 nouveaux médicaments introduits sur le marché en 2009, seulement trois médicaments étaient considérés comme une avance thérapeutique,
- il a été démontré que les pharmaceutiques peuvent dépenser jusqu'en moyenne 61 000 \$ par médecin pour influencer ses habitudes de prescription,
- aux Pays-Bas, en 2008, les assureurs ont mis les fabricants de médicaments génériques en concurrence et ils ont obtenu des réductions de prix allant de 40 % à 90 %,
- le prix des médicaments gonflera de 785 M\$ au Québec si le Canada se plie aux exigences de l'Union européenne de prolonger de trois ans et demi la protection des médicaments d'origine,
- quelques pharmaciens des quatre coins du Québec ont été reconnus coupables par le conseil de discipline de l'Ordre des pharmaciens pour avoir accepté des ristournes ou d'autres avantages, comme des voyages, de la part de fabricants,
- en 2008, les pharmaciens ont dû composer 38 fois avec des ruptures de stock. En 2010, c'est arrivé 116 fois, une augmentation de 205 %. La pénurie engendre l'augmentation des coûts et des substitutions qui inquiètent.

Pour nos mieux-être physique, psychique et financier, il faut réclamer les médicaments génériques et demander à notre gouvernement de ne pas céder aux lobbys plus mercantiles que sanitaires. Tous les médicaments ont des effets secondaires, souhaités ou non, sur le corps, l'esprit et le portemonnaie.

i http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/services/depeches/expertise_retraite/edition_41/article3/Pages/article3.aspx#note_bas_page_2

ii La Presse du 18 juin 2010 a largement traité du Lipitor

iii Michel Kelly-Gagnon, PDG de l'Institut économique de Montréal

iv Lia Lévesque, La Presse du 7 février 2011

v Éric-Yvan Lemay, Journal de Montréal, le 15 octobre 2010

vi Ariane Lacoursière, La Presse du 5 février 2011

Tableau des rendements obtenus par la Caisse de dépôt et placement du Québec

Rendement de la Caisse de dépôt et placement du Québec
(RREGOP) de 1975 à 2010

Années	Rendement annuel	Années	Rendement annuel
1 1975	11,88%	19 1993	19,70%
2 1976	14,90%	20 1994	-2,10%
3 1977	11,50%	21 1995	18,00%
4 1978	15,30%	22 1996	16,10%
5 1979	16,10%	23 1997	13,30%
6 1980	15,50%	24 1998	10,20%
7 1981	-4,80%	25 1999	15,70%
8 1982	28,81%	26 2000	6,90%
9 1983	21,60%	27 2001	-4,70%
10 1984	6,50%	28 2002	-8,50%
11 1985	22,60%	29 2003	15,00%
12 1986	11,90%	30 2004	11,60%
13 1987	5,50%	31 2005	13,80%
14 1988	10,50%	32 2006	14,20%
15 1989	18,00%	33 2007	5,10%
16 1990	-1,60%	34 2008	-25,7%
17 1991	16,60%	35 2009	11,30%
18 1992	4,00%	36 2010	13,40%
		MOYENNE 10,22%	



Par Gaétan Morneau

Rendement annuel moyen des 36 dernières années (1975 à 2010) = **10,22%**
1982 : année de la désindexation des rentes de retraite
Note : les taux de rendement donnés ici sont ceux du RREGOP
(2011-03-15)

Les retraités des secteurs public et parapublic sont-ils réellement les « gras durs » du système?

Par Gaétan Morneau

Souvent, la perception est différente de la réalité. Voyons la situation des retraités des secteurs public et parapublic au 31 décembre 2009.

	2009	2009	2009
Retraités touchés par la désindexation			
	Nombre de retraités	Rente annuelle moyenne	% du nombre total de retraités
RREGOP	173 801	17 190 \$	67,3%
RRPE	20 189	38 119 \$	7,8%
RRE	37 563	30 238 \$	14,5%
RRF	15 888	24 841 \$	6,1%
RRCE	4 990	28 693 \$	1,9%
Sous-total	252 431	21 514 \$	97,7%
RRMSQ	4 047	43 980 \$	1,6%
RRAPSC	1 363	26 302 \$	0,5%
RRMAN	279	40 295 \$	0,1%
Régime de retraite des juges	175	114 950 \$	0,1%
RREFQ	108	29 453 \$	0,0%
Sous-total	5 972	41 590 \$	2,3%
Totaux	258 403	21 978 \$	100,0%

Données tirées du Rapport annuel de gestion 2009 de la CARRA pages 67 et 68

Les calculs des moyennes ont été faits à partir des données de la CARRA. (Les données de 2010 devraient être disponibles en juin 2011).

Le tableau ci-dessus illustre que **97,7 % des retraités** ont une rente annuelle moyenne de **21 514 \$** et que les **173 801 retraités du RREGOP** sont les parents pauvres du système avec une rente annuelle moyenne de **17 190 \$**. Ces statistiques révèlent que la très grande majorité des retraités des secteurs public et parapublic ont une rente annuelle sous le seuil de faible revenu.

Voilà la réalité de ceux et celles qu'on traite injustement de « gras durs ».

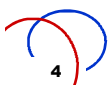
- Les régimes de retraite des secteurs public et parapublic :
- Le RREGOP (Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics)
- Le RRPE (Régime de retraite du personnel d'encadrement)
- Le RRE (Régime de retraite des enseignants)
- Le RRF (Régime de retraite des fonctionnaires)
- Le RRCE (Régime de retraite de certains enseignants)

Indexation des rentes de retraite pour les années cotisées et travaillées de 1982 et 1999 inclusivement

RREGOP, RRPE, RRCE, RRF, RRE, etc.

(Données extraites des avis annuels d'indexation de la CARRA)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
INDEXATION	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,2%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%



Et si c'était vrai...



Par Louise Racine



Par Normand Massé

Les 23, 24 et 25 novembre 2010, la Commission des finances publiques s'est consacrée à l'étude, point par point, du projet de loi 124. Ce fut l'occasion pour la présidente du Conseil du Trésor, madame Michelle Courchesne, de déclarer à l'ouverture de cette Commission que sa priorité était de:

« ...rassurer les retraités et rassurer la population qui nous écoute, parce que ce que nous voulons, c'est bien sûr la pérennité, pérennité de nos régimes de retraite. » (Définition du dictionnaire Antidote: *pérennité*: ce qui dure toujours)

Puis fait remarquable, elle a ajouté :

« Maintenant, M. le Président, il faut mettre les choses bien, bien claires: la pérennité d'un régime ou son rendement, davantage son rendement, n'est pas uniquement attribuable aux cotisations. La cotisation, vous allez le voir tout à l'heure par les chiffres qu'on va démontrer, ça a un effet - en tout cas dans ce cas-ci - marginal. Marginal, honnêtement, vous allez le voir tout à l'heure. »

Cette déclaration de la présidente du Conseil du Trésor est cruciale pour la défense du dossier de la pleine indexation. De plus, elle vient confirmer ce que notre président a toujours affirmé avec vigueur. Également, le rendement moyen pour les 36 dernières années du RREGOP est de 10,23 %. Et cela malgré le crash de 2008.

Lors de la clôture de cette Commission parlementaire, le 25 novembre 2010, **Mme Courchesne** a complété en affirmant en conclusion de la Commission parlementaire des finances en réponse au député de La Prairie qui insistait sur les demandes des associations de retraités:

« ... et c'est dans ce sens-là que le gouvernement veut justement répondre à une de leurs très, très grandes demandes, c'est-à-dire d'avoir une table paritaire où, entre les parties, il puisse y avoir échange. Et possiblement que cette table-là pourrait éventuellement améliorer nos façons de faire. Et je pense que c'est une situation qui évolue. »

Ce que nous pouvons conclure de ces déclarations : c'est que nos régimes de retraite ne sont pas en danger et que le gouvernement s'engage à veiller à leur stabilité financière malgré les aléas des négociations. Plus important encore, c'est le rendement qui assure, plus que les cotisations des actifs, la durabilité de nos régimes de retraite.

Également, il semble que la présidente du Conseil du trésor ouvre la porte à accorder une plus grande place aux associations de retraités dans les différentes consultations concernant nos régimes de retraite par le biais de la table paritaire de discussions qu'elle promet de créer.



Si vous changez d'adresse postale ou électronique, S.V.P., veuillez nous en aviser :

Michel Gilbert :

migil@maskatel.net ou

12 935, rue Yamaska, St-Hyacinthe, Qc, J2T 1B7

Le coût de la vie en résidence (CHSLD)



Par Louise Racine



Par Normand Massé

Quand vous serez bien vieille...

Ronsard

Au crépuscule de notre vie, quel sera notre sort, lorsque la maladie frappera à notre porte, nous rendant inaptes à rester chez nous, nous les retraités désindexés de l'État québécois?

Ce qui nous attend est : « le centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD) ». Il faut savoir qu'il y a deux grandes catégories de CHSLD : les conventionnés (catégorie régie par les règles du gouvernement) et les non conventionnés. Bien sûr, notre sort dépendra de l'évaluation en termes d'heures/soins que nous nécessiterons.

Quand nous devrons faire notre bagage pour un court voyage au CHSLD, qui nous aura été désigné par le système dans sa grande générosité, que deviendra notre quotidien?

- *Un toit pour nous protéger des intempéries;
- *Chanceux, si nous avons une chambre à nous. Mais pour cela il nous faudra ouvrir notre portefeuille;
- *Trois repas par jour dont le coût moyen est de moins de 1 \$ par repas, alors que pour les détenus, il est de 1,55 \$;
- *Une culotte de rétention changée au gré du personnel;
- *Les soins de santé chargés à l'acte aux bénéficiaires;
- *Des loisirs : la télévision à la salle communautaire, le bingo ou le jeu de poches pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer.

Combien cela va-t-il coûter? Cher, cher, cher...

Les CHSLD publics et privés conventionnés ont une liste de coûts très précise, en tout inclus. Ainsi, les chambres dans les CHSLD publics et privés conventionnés coûtent par mois : individuelle 1 665,30 \$, double 1 392,00 \$, 3 lits et plus

1 034,70 \$ (mise à jour le 17 janvier 2011). Il semble évident que les coûts d'hébergement suivent l'augmentation du coût de la vie.

Les CHSLD non conventionnés offrent leurs services dont voici un aperçu des coûts facturés aujourd'hui : de 800 \$ à 4 500 \$ selon les soins demandés et le secteur de résidence. Mais ceux-ci peuvent varier à la hausse selon la bonne volonté des propriétaires qui n'ont aucune norme claire pour les freiner. Il ne faut pas oublier que chaque service est à la charge du bénéficiaire. L'Alzheimer aidant, ils pourraient même nous en facturer plus et nous ne le saurions pas.

Quant au prix des chambres administré par le secteur privé non conventionné, il varie d'un établissement à l'autre, selon les services dispensés. D'après l'Association des résidences et CHSLD privés du Québec, ce type d'hébergement est accessible à toutes les bourses. Mais ce sont sans doute les aînés les plus fortunés qui peuvent se permettre des soins de santé privés. Quelques appels nous ont permis de constater que les tarifs varient de 2 000 \$ à 4 950 \$ par mois... Cependant, en raison du vieillissement de la population et du sous-financement permanent du système public, ces établissements privés risquent d'être de plus en plus fréquentés au cours des prochaines années.

Notre rente de retraite se dévalue chaque année, car depuis 1994 nous n'avons reçu que 0,2 % d'indexation sur notre revenu annuel pour les années travaillées de 1982 à 1999. Comment pourrions-nous défrayer les frais d'hébergement qui eux ne cessent d'augmenter?

Pourquoi ne pas retourner à Ronsard :*Si vous m'en croyez, cueillez dès aujourd'hui les roses de la vie*

Louise et Normand

VOTRE COTISATION EST-ELLE ÉCHUE? Vous ne connaissez pas la date d'échéance de votre cotisation? Informez-vous par courriel à Michel Gilbert : migil@maskatel.net ou en lui téléphonant au 450 773-5566.

Si votre cotisation est échue, remplissez le formulaire ci-joint en choisissant de préférence la déduction mensuelle (2,50 \$) à la CARRA, ou en postant un chèque de 30 \$ au nom de l'ADR à Michel Gilbert, 12935, rue Yamaska, Saint-Hyacinthe (Québec) J2T 1B7. Votre support est important.

Quel aurait été le coût pour le gouvernement de la pleine indexation des rentes de retraite?

À la suite de la parution du rapport sur l'évaluation actuarielle 2008 du RREGOP, j'ai essayé avec les données tirées de ce rapport d'évaluer ce qu'auraient été les coûts supplémentaires qu'aurait dû prévoir notre gouvernement provincial pour payer une pleine indexation à tous les retraité(e)s du RREGOP.

Ce rapport nous fournit une répartition des prestataires de façon claire et non équivoque permettant de faire une évaluation précise de ce qu'aurait été le coût pour ce régime qui rappelons-le, représente 67,3 % des prestataires des principaux régimes (RREGOP, RRPE, RRE, RRF et RRCE).

Par Régis Echelard



Sur ce 112,76 \$, l'état récupérerait au minimum 16 % en impôt direct soit 18,04 \$ et, en impôt indirect (taxes de vente), un autre 7,5 % soit encore : 7,11 \$

Donc, l'État aurait injecté directement dans l'économie de la province $112,76 \$ - (18,04 \$ + 7,11 \$) = 87,61 \$$ par prestataire ou au total en 2008 pour les retraités du RREGOP :

Participants	Nombre	Âge moyen	Rente moyenne indexée			
			TAIR (IPC)	TAIR-3% (IPC-3%)	50 % du TAIR	total
- 65 ans	65 949	60,7	4 862 \$	12 556 \$	4 428 \$	21 847 \$
+ 64 ans	93 624	72,9	2 939 \$	5 516 \$	524 \$	8 979 \$
Total	159 573	67,8	3 734 \$	8 426 \$	2 137 \$	14 297 \$
Conjoint (e)s survivant (e)s	10 940	75,5	1 670 \$	2 019 \$	183 \$	3 871 \$

Dans le rapport, les prestataires sont séparés en trois grands groupes. Je me suis basé sur les totaux de chacun des trois groupes, j'ai ignoré la distinction faite entre homme et femme.

Réf. Évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2008
Chapitre 2 , Les clientèles participantes Tableau 4, page 10

Au 1er janvier 2009, la CARRA nous informait que le taux d'augmentation de l'indice des rentes (TAIR) appliqué pour l'indexation des rentes de retraites de l'année 2009 était de 2,5 %, en conséquence la part du gouvernement était de 1,25 % l'autre 1,25 % étant imputable à la caisse des participants.

Les coûts pour l'état seraient: Les rentes moyennes à indexer seraient celles du TAIR-3% à 1,25 % et celles à 50 % du TAIR au taux de 0,625 %. Ce qui donne au total pour les participants : $((8\,426 * 1,25 \%) + (2\,137 * 0,625 \%)) * 159\,573 = 18\,938\,323,11 \$$ et au total pour les conjoint(e)s : $((2\,019 * 1,25 \%) + (183 * 0,625 \%)) * 10\,940 = 288\,610,88 \$$ Soit pour les 170 513 prestataires du RREGOP : **19 226 933,99 \$**

C'est-à-dire en moyenne de 112,76 par retraité ou $112,76 \$ / 365 \$ = 0,31 \$$ par jour par retraité.

14 938 643,90 \$. Cette somme aurait été réinjectée dans l'économie québécoise et serait devenue source d'emplois et d'autres revenus pour l'État.

Si on est capable de justifier les subventions et des exemptions d'impôt de toutes sortes (nouvel aréna de Québec, garderie à 7,00 \$, festival de ceci, festival de cela, crédits d'impôt pour don aux partis politiques, etc.), on peut justifier que la pleine indexation des rentes de retraite est peu coûteuse. Rappelons que les bénéficiaires ont contribué pour ce revenu différé et ce serait électoralement payant **de rétablir la pleine indexation des rentes de retraite pour tous les ex-employés de la fonction publique et parapublique**. Il y a aujourd'hui plus de 260 000 électeurs qui attendent ce geste d'équité de la part des politiciens. Après plus de vingt-huit ans, le temps des promesses non tenues n'a plus cours.

2011-03-10

LES COÛTS RÉELS DE L'INDEXATION

Les actifs doivent savoir

« Qui paiera? » « Combien ça coûte? » « Les retraités ont leur dû. » « Il faut se soucier de l'intergénéralité. » « Les actifs ne veulent pas payer pour l'indexation des rentes de retraite des retraités. » « Ma retraite, ce n'est pas pour demain. » « On traversera la rivière quand on sera rendu au pont. »

Ces propos, nous les avons entendus maintes fois. Ils méritent qu'on s'y arrête. Ils ont leur poids. L'inquiétude du lendemain ne doit pas briser la sérénité d'aujourd'hui. La complexité du marché du travail et le stress de la vie trépidante suffisent bien souvent à capter toute l'énergie disponible.

Malgré tout, l'avenir, avec ses incertitudes, interpelle. Prévoir doit faire partie du présent. Les actifs doivent savoir pour décider. Conscients que c'est pour eux qu'ils ouvrent leur bourse, ils feront leur choix et l'assumeront. L'indexation partielle de leur future rente ne fragilisera-t-elle pas leur bâton de vieillesse? Les actifs d'hier ont payé pour leur retraite d'aujourd'hui, les actifs d'aujourd'hui paient maintenant pour leur retraite de demain.

Conséquences

Les actifs se sont négocié des baisses de cotisations. L'ont-ils fait en toute connaissance de cause? Ont-ils mesuré les impacts des sommes (cotisations) non versées aujourd'hui sur leur fonds de retraite de demain, dans 20, 30 ou 35 ans? Paient-ils leur juste part dans leur fonds de retraite? Ces baisses de cotisation d'aujourd'hui ne s'apparentent-elles pas à une non-cotisation à un REER? Est-ce l'ART DE SE TIRER DANS LE PIED?

Partage des coûts

Selon le rapport de 2008 du Comité de travail sur l'évaluation des coûts de l'indexation des rentes de

retraite (CTÉCIRR), mis sur pied par le gouvernement, l'indexation exige une hausse de cotisation variable, selon qu'elle se calcule avec ou sans revalorisation.



Par Aline Couillard
Vice-présidente

Il est important de voir le partage de ces coûts. En effet, 4,95 % de l'augmentation est imputable aux actifs alors que les retraités ne font varier ce taux que de 0,97 % sans revalorisation et 1,57 % avec revalorisation de leur rente. (Voir le tableau au bas.)

Devoir

Retraités, nous avons un double devoir : informer les actifs actuels de la nécessité de l'indexation de leur future rente s'ils veulent avoir un niveau de vie décent à leur retraite et porter fièrement notre demande de redressement de notre pouvoir d'achat pour conserver notre autonomie financière.

Scénario de la PLEINE INDEXATION			
	Situation actuelle	Sans revalorisation	Avec revalorisation
Taux de cotisation	8,19%	14,05 %	14,71 %
Augmentation pour les actifs		4,95 %	4,95 %
Augmentation pour les retraités et inactifs		0,91 %	1,57 %
Revalorisation = Mise à niveau			
ADR		Source : Rapport du CTÉCIRR page 65	

Conte pour retraités avertis

Pour promouvoir la valeur de l'épargne à sa progéniture, un père proposa d'égaliser la somme d'argent que son jeune fils réussirait à économiser toutes les semaines. Le fils, emballé par cette proposition, travailla fort pour mettre de côté la somme hebdomadaire qu'il s'était fixée. L'objectif du père était atteint. Son fils délaissait progressivement une vie conjugulée exclusivement au présent dans laquelle il s'était emprisonné comme le font la plupart des jeunes qui ne voient que le bout de leur nez; il avait dorénavant une perspective d'avenir et se donnait un objectif à atteindre; ses efforts pour y arriver avaient un sens. Un sentiment de sécurité naissait chez lui qui, petit à petit, engendra une certaine assurance, une fierté naissante. Le sens des responsabilités se faisait une place en lui. Il gagna en maturité.

Voyant le succès grandissant de son initiative financière, le père décida de contrôler l'affaire. Il ouvrit un compte bancaire, y déposa les sommes bipartites dans le but d'en cueillir des intérêts et laissa la gestion de ce nouveau portefeuille aux comptables de la banque. Le fils vit d'un bon œil cet investissement qui lui rapporterait des bénéfices qu'il associait à une récompense pour ses efforts d'épargne. Le temps passa. Les affaires allaient bien, le petit magot grandissait, jusqu'à atteindre une dimension impressionnante. Alors, tel un premier jet de pétrole d'un puits imposant, commença à jaillir dans l'inconscient du père ce qu'on appelle l'envie. Comment faire autrement, le projet initial de petite épargne était devenu une entreprise importante et la condition financière précaire du père le faisait se tourner naturellement vers cet argent, disponible facilement puisqu'il en avait le contrôle. Les besoins de sa famille étaient immenses et son budget se trouverait allégé s'il avait recours à l'épargne solidairement consentie entre son fils et lui.

Un jour, il se rendit à la banque, y retira du compte une somme engendrée par les profits de l'argent déposé. «Après tout, se dit-il, je ne touche pas au capital; cet argent n'est pas celui que mon fils a déposé.» Cette façon de penser agit progressivement à la manière d'un sédatif contre sa culpabilité de père et il en vint à concevoir cette manœuvre pour le moins douteuse comme une pratique normale. Il acheta des meubles, une nécessité; il répara le toit qui en avait bien besoin. Plus tard, il changea sa voiture pour une plus récente. Enfin, pour maintenir ce niveau de vie avantageux, il alla jusqu'à s'abstenir de verser sa contribution hebdomadaire, trahissant ainsi la convention qu'il avait lui-même élaborée.



Par Gilbert Clément

Vint le jour où son fils fut prêt à s'établir. Il réclama à son père les sommes versées et le fruit de son investissement. Oh malheur ! Il apprit que le magot ne contenait pas la totalité des fruits attendus; que son propre père s'était servi à souhait; que celui-ci était en retard dans le remboursement de sa part paternelle. Encore pire, il observa dans l'attitude de son père une réticence à accepter les réclamations de son fils.

Cette histoire finit mal. Le fils était maintenant dans la position du quémendeur; son père s'encombra dans ses arguments de défense: le remboursement était hors de portée, les besoins de la famille allaient en s'accroissant. Mais par-dessus tout, par-dessus les considérations d'équité financière, le plus dramatique se produisit: le père venait de perdre la confiance de son fils.

NOUVELLES DES SECTEURS

ADR SECTEUR HAUT-RICHELIEU

Bonjour,

Nous maintenons nos déjeuners rencontres le 3^e vendredi de chaque mois, sauf décembre, juillet et août.

Les sujets généralement traités sont reliés à la pleine indexation de nos rentes de retraite et aux divers développements dans ce dossier. Cette année, nous attachons beaucoup d'importance à la formation du *Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation*.

Nous avons aussi traité des bénéfices financiers accessibles aux retraités: le *Régime enregistré d'épargne retraite* (REÉR), le *Fonds enregistré de revenu de retraite* (FERR), le *Compte d'épargne libre d'impôt* (CÉLI), le *Supplément de revenu garanti* (SRG), le *Crédit d'impôt pour maintien à domicile* (CIMD), le *Régime enregistré d'épargne études* (REÉÉ), le *Crédit d'impôt pour la condition physique des petits-enfants*, l'*Allocation-logement*, le *Fractionnement du revenu de pension*, la *Division de la rente RRQ* et la *Déclaration de revenus simplifiée*. L'attention a été mise sur

l'obligation de s'inscrire au dépôt direct pour recevoir le *Crédit d'impôt pour solidarité* (TVQ et remboursement d'impôts fonciers), à compter du 1^{er} juillet 2011.



Gaston Séguin nous propose des voyages touristiques et culturels. **Par Rosaire Quévillon**
Président de l'ADRHR

Notre secrétaire Marcel Mailloux est notre source d'information au sujet des médicaments.



La promotion de l'assurance auto-habitation SSQ et de l'escompte de 25 % chez Bétonel.

Nous avons rencontré les deux députés de notre région pour les inciter à appuyer nos revendications.

Dans l'ordre habituel: Gaston Séguin, Georges Tétreault, Charles Tremblay, Marcel Mailloux, Rosaire Quévillon, Maurice Goyette et Louise Labelle. Était absent: Denis Rémillard.

La vie à l'ADR-Québec en 2010-2011



Il s'est constitué un nouvel exécutif à l'ADR-Québec en 2010 composé des personnes suivantes : André BOURGET, président; Ronald CARRÉ, vice-président; Daniel RACINE, secrétaire; Marc PARADIS, trésorier; et de cinq (5) administrateurs : Yvon BÉDARD, Yves CARRIER, Gaétan LANGLOIS, Denis PARÉ et Lucien PARENT.

Le 16 novembre 2010, le président André BOURGET et le vice-président Ronald CARRÉ participaient à une rencontre plénière de tous les membres de la Table de concertation des personnes aînées de la Capitale-Nationale. Quelque 60 organismes sans but lucratif de la grande région de Québec sont membres de cette fédération d'organismes, dont l'ADR-Québec. Cette Table de concertation s'est déroulée sous la présidence d'honneur de la ministre Marguerite Blais et du maire de Québec Régis Labeaume. Ces deux (2) personnalités ont entretenu l'auditoire sur des questions propres aux aînés. Un dîner sur place s'en est suivi. L'après-midi a été l'occasion d'un important débat en plénière sur les principaux problèmes que vivent les aînés au fur et à mesure du vieillissement.

C'est à l'unanimité que le problème majeur a été identifié comme étant la perte de pouvoir d'achat. Cela affecte toutes les catégories d'aînés selon leur niveau de revenu et il s'accroît avec le temps, autant pour les personnes vivant uniquement de l'aide sociale que pour les aînés les mieux nantis. En corollaire à cette problématique générale, de nombreux exemples ont été cités pour l'appuyer.

Ce sujet a pris tellement d'importance que dans le nouveau Plan d'action de la TABLE il est devenu l'une de ses principales priorités en 2011. C'est pourquoi la présidente de la TABLE, madame Judith Gagnon, a communiqué avec l'ADR-Québec à la mi-décembre 2010 pour lui demander de prendre le leadership pour l'organisation d'un important colloque sur ce sujet en 2011.

Le compte à rebours est parti et ce colloque se tiendra le 8 avril 2011. On peut avoir toutes les informations relatives à ce colloque à l'adresse Web suivante :

<http://www.econometrikplus.com/ColloqueAines2011/Accueil.htm>

L'avantage de ce site Web réservé spécifiquement au colloque est qu'il permettra d'être informé sur les suivis qui devront être faits par les autorités de la TABLE et les autres organismes identifiés en conclusion du colloque comme devant prendre des actions pour que cesse cet appauvrissement graduel que doivent subir toutes les catégories d'aînés, peu importe leur niveau de revenu.

Diverses rencontres sont aussi prévues en cours d'années avec des organismes pouvant avoir un intérêt à mieux connaître l'ADR-Québec.

ADR SECTEUR MONTRÉAL

Par Carmen Vaillancourt
ADR-Montréal

Dans une lettre transmise par Mme Carmen Vaillancourt de notre conseil d'administration, à tous les partis politiques, concernant nos préoccupations de la désindexation de nos régimes de retraite et sur la promotion du « *pouvoir gris* » dans un contexte de futures élections, nous avons reçu une confirmation d'appui de chacun des bureaux concernés. De Mme Michelle Courchesne, ministre du Conseil du trésor, de Mme Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés, de M. François Rebello, député du PQ et critique de l'opposition officielle, de Mme Lisette Lapointe, députée du PQ et critique de l'opposition officielle, de M. Martin Plante, député de l'ADQ et critique de la 2^e opposition officielle et de M. Amir Kadir, député et porte-parole de Québec-Solidaire



ADR SECTEUR DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

EN RECRUTEMENT

Par André Dubé
Secrétaire, ADR-Montréal

Objectifs :

- Sensibiliser ministres et députés à notre dossier.
- Informer et recruter les retraités.

Organiser quelques activités.

Nous remercions tous les membres qui font la promotion de l'ADR et de son objectif principal : la pleine indexation. À titre de membres de l'ADR, vous êtes les meilleures personnes pour recruter de nouveaux membres et faire la promotion de notre association. Afin de vous assister dans votre démarche et de vous informer sur les derniers développements, M. Michel Bérubé, vice-président de notre CA organise une rencontre d'information dans l'ouest de Montréal. (Détails à venir).

À la dernière réunion, avant l'été, le ou vers le 7 juin 2011, M. Eugène Bazinet, trésorier, présentera la planification du 2^e tournoi de golf de l'ADR.

TOUS LES SECTEURS, membres, sympathisants, conjoint(e)s et ami(e), inscrivez à votre agenda : « golf le 12 septembre 2011 ». Formez votre quatuor et/ou réservez votre soirée pour le souper. Le CA du secteur Montréal attend vos suggestions et vous salue. Merci de votre intérêt.

ADR SECTEUR RIVE-SUD DE MONTRÉAL

Par Micheline Mailloux, présidente
ADR-Rive-Sud de Montréal



ORIENTATION ET POSITION AU SECTEUR RIVE-SUD DE MONTRÉAL

Le 17 février dernier, nous avons informé nos membres du CA dans le cadre d'un déjeuner rencontre, des positions et orientations prises lors de la réunion du CA-ADR qui s'est tenue le 11 février dernier.

Nous avons discuté, notamment de différents moyens pour informer le plus de personnes retraitées des objectifs de l'ADR. Après maintes tentatives auprès de Radio-Canada, pour nous faire entendre à l'émission de Mme Christine Charrette, nous avons reçu une fin de non-recevoir de sa recherchiste. Nous avons pensé faire une percée à l'émission radiophonique de René Homier-Roy, mais le projet n'a pu être réalisé. Nous avons souhaité un prompt rétablissement à M. Gareau, à la suite d'une infection mineure qu'il soigne actuellement.

Je profite de cette occasion pour me faire le porte-parole en votre nom, et souhaiter un prompt rétablissement à Rodrigue, notre président, et bon courage à Huguette, sa conjointe, qui l'accompagne dans sa convalescence.

ADR SECTEUR SUD OUEST MONTÉRÉGIE

Par Yvon Amesse, secrétaire
ADR-Sud Ouest Montérégie



ADHÉSION ET POIDS POLITIQUE DES RETRAITÉS

Le c.a. a révisé son projet de statuts et règlements ainsi que son plan d'action annuel. Nous poursuivons actuellement la sensibilisation du personnel politique des comités de notre territoire en provoquant des rencontres avec les députés. Lors de ces rencontres, nous faisons connaître notre situation préjudiciable et demandons un appui financier discrétionnaire pour aider à la poursuite de nos objectifs.

Nous voulons tenter une percée du côté des services du personnel des commissions scolaires afin de rechercher leur appui pour nous faire connaître auprès des futurs retraités et de générer ainsi de nouvelles adhésions.

Nos efforts sont concentrés sur le maintien de nos effectifs, en plus d'inviter tous nos membres à faire connaître nos objectifs et de susciter dans leur réseau une pensée : ADHÉSION ADR. Notre poids politique provincial dépend du poids de nos effectifs.

ADR SECTEUR GRANBY

Par Louise Racine, présidente
ADR-Granby



SECTEUR GRANBY RÉGION EN ACTIVITÉ

Le Secteur Granby-Région a poursuivi ses activités en 2011 au rythme d'un déjeuner-conférence aux deux mois. La conférence du 12 février dernier fut particulièrement émouvante. Madame Sylvie Bouchard a raconté son long et difficile périple pour retrouver la santé après plusieurs hospitalisations. Les épaules paralysées, elle s'est retrouvée en fauteuil roulant.

Elle a peu à peu récupéré sa mobilité, en s'initiant à la fabrication de bijoux. Aujourd'hui, elle recycle de vieux bijoux. Elle possède deux collections de bijoux à son nom : la Collection La Vie que l'on retrouve entre autres à la boutique Raphaël, rue Principale à Granby et la Collection SC qu'elle a montée avec sa sœur Céline. Également avec des amies, elle pratique le partage au suivant en recyclant les vieux bijoux qu'elle offre gratuitement aux friperies et aux organismes communautaires de la région, pour qu'ils puissent les vendre afin d'amasser des sous pour venir en aide aux gens dans le besoin.



Sylvie Bouchard, conférencière

Les déjeuners-conférences qui vont agrémenter notre printemps seront animés par Rosaire Quévillon, vice-président et Normand Massé. La rencontre du 6 avril permettra à l'ami Rosaire de revenir faire avec nous l'analyse de la fiscalité et des règles de l'impôt pour les aînés. Puis le 4 mai, Normand nous entretiendra de son leitmotiv : « les règles d'une bonne nutrition pour vieillir en santé ». Ainsi se termineront nos activités pour la période estivale.

ADR SECTEUR ST-HYACINTHE

Par Louis Lambert, président
ADR-St-Hyacinthe



Comme d'habitude, l'ADR du secteur de Saint-Hyacinthe a organisé plusieurs activités. Au dîner de Noël auquel assistaient environ soixante-dix de nos membres, nous avons eu le privilège de recevoir le chœur de l'AREQ. Avec leurs mélodies, ils ont agrémenté de belle façon notre repas. L'expérience nous a beaucoup plu et nous nous proposons de les inviter de nouveau en décembre prochain.

Chaque mois, nous avons une activité : une journée plein air en janvier, le dîner de la Saint-Valentin en février où plusieurs de nos membres exposent leurs œuvres et leurs collections et une sortie à la cabane à sucre en mars. De plus, nous aurons notre assemblée générale annuelle le 27 avril. De nombreuses sorties de marche et de vélo sont prévues tout au cours de l'été. Les activités d'automne suivront. Nous n'oublions pas pour autant notre objectif de la pleine indexation de nos rentes de retraite; plusieurs de nos membres ont écrit des lettres à nos ministres pour leur rappeler que l'indexation est indispensable au maintien de notre pouvoir d'achat.

J'ai l'assurance... et vous?



PRIVILÈGES EXCLUSIFS AUX GROUPES



L'Association démocratique des retraités (ADR), a négocié un programme de groupe pour vos assurances auto et habitation.

Profitez de multiples avantages dont le plan de protection **Bien protégé** qui inclut l'assistance routière 24h offert sans frais supplémentaires*.

**Économisez !
NOUS PAYONS
LA TAXE**

Demandez une soumission d'assurance

1 866 SSQ AUTO
7 7 7 2 8 8 6

OU

SSQauto.com

*Sur les nouveaux contrats d'assurance. *Certaines conditions et limitations s'appliquent.

Une maison de confiance



« Depuis 1940,
la population de la région
maskoutaine peut compter
sur Ubald Lalime »

Vous désirez des renseignements
sur les préarrangements funéraires?

Un de nos conseillers
sera disponible pour vous donner
toute l'information nécessaire.

Anthony Marcil, Conseiller aux familles

COMPLEXE FUNÉRAIRE

UL Ubald Lalime

450 774-6417

Présent sur le grand territoire de Saint-Hyacinthe

YVON MARCIL, président

SIÈGE SOCIAL ET SALONS: 900, ave Bourdages Nord, Saint-Hyacinthe

SUCCURSALES : 2775, avenue Bourdages Nord, Saint-Hyacinthe

1167, rue Principale, Saint-Dominique

13695, av de l'Église, Saint-Hyacinthe (secteur Sainte-Rosalie)

1166, rue Saint-André, Acton Vale

MAUSOLÉE : 1325, rue Girouard Est, Saint-Hyacinthe

www.ubaldlalime.com



Responsables et éditeurs du journal :

Rémi Beaulieu
et Daniel Racine



Rémi Beaulieu



Daniel Racine

Correcteurs d'épreuves :

Aline Couillard
et Gilbert Clément

Montage et impression :

Fédération des familles souches du Québec

LE DÉMOCRATE à la retraite

Journal de l'Association démocratique des retraités

372, rue Jean-Désy
Boucherville (Québec) J4B 2B2

www.adr-quebec.org

Si vous changez d'adresse postale
ou électronique, S.V.P.,
veuillez nous en aviser :

Michel Gilbert :

migil@maskatel.net ou

12 935, rue Yamaska

St-Hyacinthe (QC) J2T 1B7

Postes Canada

Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication

Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante :

Fédération des familles souches du Québec

C.P. 10090, Succ. Sainte-Foy

Québec (QC) G1V 4C6

IMPRIMÉ — PRINTED PAPER SURFACE